



LOCATION MEUBLÉE ET RÉGIME MICRO

Quels seuils et quels abattements pour les revenus 2024 et 2025 ?

	Loyers perçus jusqu'en 2024 ¹		Loyers perçus à compter de 2025 ¹	
	Seuil de CA	Taux d'abattement	Seuil de CA	Taux d'abattement
Location de meublés de tourismes classés	188 700 €	71 %	77 700 €	50 %
Location de meublés de tourismes non classés	77 700 €	50 %	15 000 €	30 %
Location de chambres d'hôtes	188 700 €	71 %	77 700 €	50 %
Autres locations meublées	77 700 €	50 %	77 700 €	50 %

¹ Pour que le régime micro s'applique en N, les revenus de N-1 ou de N-2 ne doivent donc pas excéder les seuils indiqués dans le tableau

Consultez l'actu

